



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix

## IDENTIFICATION DU DOSSIER :

- Commune :
- N° de dossier :

## DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1) Le présent questionnaire dûment rempli
- 2) Un plan de situation
- 3) Un plan de masse précisant :
  - la position de l'immeuble et les limites de la propriété
  - la position des différents ouvrages d'assainissement et des canalisations
  - l'emplacement des puits, sources, ruisseaux dans un rayon de 100 m
  - le devenir des eaux pluviales
- 4) Un plan de coupe de l'installation
- 5) Un profil hydraulique de la filière avec côtes par rapport au terrain naturel et fini

Ce dossier une fois complété est à retourner à la mairie du lieu des travaux en trois exemplaires.

### 1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

- NOM :
- Adresse actuelle :
- Adresse des travaux :
- N° de téléphone :
- PRENOM :
- Code Postal :
- Code Postal :
- Ville :
- Ville :

### 2 - CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :

- Travaux :  *réhabilitation*     *construction* - numéro du permis de construire :
- Type d'habitation (nombre de chambres + 2) :  **T3 ou T4**     **T5**     **T6**     **T7**     **autre** :  
(exemple : 3 chambres → T5)
- Nombre d'usagers :
- Résidence :  *principale*     *secondaire*
- Existe-t-il une évacuation des eaux usées au sous-sol :  *oui*     *non*

### 3 - CARACTERISTIQUES DU TERRAIN :

- Section et n° de parcelle :
- Superficie du terrain :
- Pente du terrain :  < 5%     5-10%     > 10%
- Alimentation en eau potable :  *distribution publique*     *puits privé*
- Existence d'un puits ou d'une source à moins de 35 mètres du futur dispositif :  *oui*     *non*

- Présence d'un exutoire à proximité :  *oui*     *non*
  - Nature de l'exutoire :  *fossé*     *étang*     *ruisseau*     *autre* :
  - Etes-vous le propriétaire de l'exutoire :  *oui*     *non*
- Le terrain présente-t-il des traces d'humidité importantes en périodes climatiques défavorables (stagnation des eaux sur la parcelle, présence de joncs sur le terrain, inondation...) :  *oui*     *non*
- Présence de roches apparentes sur le terrain :  *oui*     *non*

### Test de perméabilité

La perméabilité d'un sol est un élément important pour le bon fonctionnement des installations. Le choix de la filière de traitement doit prendre en compte ce paramètre essentiel. Pour connaître la perméabilité d'un terrain, nous vous proposons un test sommaire qui permet de l'évaluer :

- Creuser 1 à 3 trous dans la zone où vous souhaitez réaliser l'assainissement, de 40 cm x 40 cm de côté et de 50 à 70 cm de profondeur. Les trous réalisés sont à remplir d'eau claire afin de mesurer la vitesse à laquelle le terrain absorbe l'eau. Il est nécessaire pour cela de rajouter de l'eau dans le trou aussi souvent que nécessaire afin de maintenir le niveau à plus de 20 cm au dessus du fond pendant 4 heures.
- Rajouter ensuite 10 litres d'eau et chronométrer le temps d'infiltration

Choix de la filière :

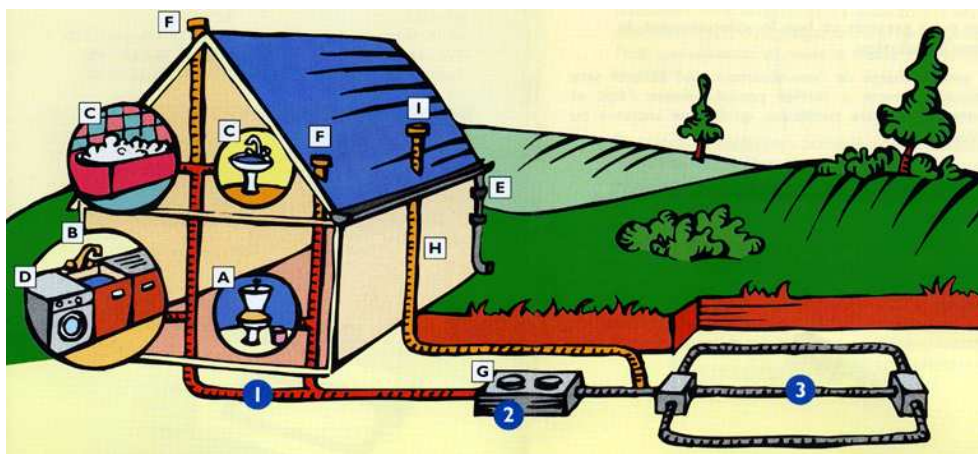
Pour une durée d'infiltration de

- 0 à 10 min : envisager un filtre à sable vertical non drainé
- 10 min à 3 heures : envisager un épandage souterrain par le biais de tranchées filtrantes
- supérieur à 3 heures : envisager un filtre à sable vertical drainé, l'épandage souterrain ne peut être réalisé

Tests	Test n°1	Test n°2	Test n°3
Résultats du temps d'infiltration			

## 4 - CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

- *Principe de fonctionnement des installations :*



Source : Agence de l'eau Loire Bretagne, 2001

① **LA COLLECTE** : les eaux usées sont produites à différents endroits de la maison (A, B, C, D). Il faut d'abord les collecter pour pouvoir les traiter. Eaux usées = eaux-vannes (WC) + eaux ménagères (lavabo, cuisine...).

② **LE PRÉ-TRAITEMENT** : les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer afin de ne pas perturber le traitement ultérieur : c'est le rôle du pré-traitement. Le prétraitement a lieu dans la fosse toutes eaux (G). Afin d'éviter tout départ de boues de la fosse toutes eaux vers le système de traitement, on positionne un pré-filtre entre ces deux dispositifs. Ce pré-filtre peut également être intégré à la fosse toutes eaux.

③ **LE TRAITEMENT** : en sortie de la fosse toutes eaux, l'eau est débarrassée des éléments solides, mais elle est encore fortement polluée : elle doit donc être traitée. L'élimination de la pollution est alors obtenue par infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable, grâce à l'action des micro-organismes qui y sont naturellement présents.

*Remarque* : il existe différents ouvrages de traitement des eaux usées. Le choix du dispositif approprié se fait en fonction des caractéristiques du terrain.



## 7 - ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

**Je certifie exact les renseignements fournis.**

**Je m'engage à réaliser, à faire réaliser les travaux d'assainissement conformément à ce dossier après accord du président de la Communauté de Communes.**

**Je m'engage à régler les frais d'instruction et de contrôle engagés par la Communauté de Communes s'élevant pour l'année 2008 à 155 €.**

A

le

Signature du demandeur :

## AVIS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

### Observations du service :

- Avis favorable
  
- Avis favorable avec réserves
  
- Avis défavorable

à Saint-Yrieix-la-Perche, le

**Le Président**

① Le règlement du service public d'assainissement non collectif (définissant notamment les relations usagers-SPANC, les obligations des usagers, le montant des redevances, les sanctions pénales...) est consultable au siège de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ainsi que dans chacune des mairies de la Communauté de Communes.